

Préfecture de la Côte d'Or

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Aménagement du lotissement « La Corvée Vert » à MAGNY SUR TILLE

Objet des enquêtes publiques conjointes prescrites par arrêté préfectoral du 2 février 2015

– **enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**, au profit de la société FONCIER CONSEIL, du projet d'aménagement du lotissement « La Corvée Vert » sur le territoire de la commune de MAGNY SUR TILLE,

– **enquête parcellaire** destinée à déterminer avec précision les biens à acquérir ainsi que la recherche des propriétaires, titulaires de droits réels et autres intéressés.

La publication de l'avis d'enquête est faite notamment en vue de l'application de l'article R.311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui stipule :

« Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.311-3, déchues de tous droits à l'indemnité. »

Date des enquêtes publiques

Du vendredi 27 février 2015 au lundi 16 mars 2015 inclus, soit 18 jours.

Lieu des enquêtes et recueil des observations

Sont tenus à la disposition du public à la mairie de MAGNY SUR TILLE les lundis de 15 h 00 à 19 h 00, ainsi que les mercredis et vendredis de 9 h 00 à 12 h 00 :

- le dossier de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire,

- deux registres destinés à recevoir l'un les observations du public sur l'utilité publique du projet et l'autre les observations sur les limites des biens à exproprier.

Les observations pourront également être adressées par écrit, avant la clôture des enquêtes, soit au plus tard le 16 mars 2015 avant 18 heures, au commissaire enquêteur à la mairie de MAGNY SUR TILLE.

Désignation du commissaire enquêteur

M. Daniel COLLARD, officier télémécanicien de l'armée de l'air en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de DIJON en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de M. COLLARD, celui-ci sera remplacé par M. Guy BORNOT, expert foncier et immobilier en retraite, désigné en qualité de suppléant.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de MAGNY SUR TILLE le vendredi 27 février 2015 de 9 h à 12 h, le mercredi 4 mars 2015 de 9 h à 12 h et le lundi 16 mars 2015 de 15 h 00 à 18 h 00.


Consultation et communication du rapport et conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relatifs à l'utilité publique du projet seront tenus à la disposition du public en mairie de MAGNY SUR TILLE et à la préfecture de la Côte d'Or - Direction des collectivités locales, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ils seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la Côte d'Or (<http://bourgogne.gouv.fr> rubrique environnement / urbanisme – DUP).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet auprès du préfet de la Côte d'Or (Direction des collectivités locales – Bureau de l'environnement, de l'urbanisme et des expropriations – 53 rue de la préfecture, 21000 DIJON).

LE PRÉFET,
Pour le préfet et par délégation
La chef de bureau


Evelyne MORI